

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE LESCURE D'ALBIGEOIS
81380

N° 206/2026

ARRETE DU MAIRE Interdiction d'utilisation des terrains de sport au «Stade Vidal»

Le Maire de la commune de LESCURE D'ALBIGEOIS,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-21,
- Considérant les conditions météorologiques de l'été et celles à venir ;
- Considérant qu'il y a lieu de préserver les terrains de jeux de la commune pour favoriser la repousse du gazon,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

En raison de l'état du sol des terrains de foot et de rugby et pour favoriser la repousse, il convient d'interdire l'utilisation des stades honneurs de foot et rugby

du 16 septembre au 11 octobre 2026 inclus

ARTICLE 2 :

Copie du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur Le Président du Football de Lescure (AFPO 81),
- Monsieur Le Président de la Ligue Midi Pyrénées de Football,
- Monsieur Le Président du District du Tarn de Football,
- Monsieur le Président du RCLA XIII
- Monsieur le Président de la Ligue Midi-Pyrénées XIII

Fait à Lescure d'Albigeois, le 15 septembre 2026

Le Maire,
Bernard DELBRUEL



